

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER EN ACCUEIL ET EDUCATION DU JEUNE
ENFANT : APPROCHE SOIGNANTE DU JEUNE ENFANT**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

**CODE: 985403U34D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du xxxx,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER EN ACCUEIL ET EDUCATION DU JEUNE ENFANT : APPROCHE SOIGNANTE DU JEUNE ENFANT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les connaissances fondamentales quant aux pathologies rencontrées dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ dans les limites de sa fonction et de la réglementation, d'envisager et d'appliquer les soins et surveillances spécifiques de la santé du jeune enfant en tenant compte de ses caractéristiques (âge, développement, milieu culturel et social, santé physique et psychologique...) et des temps de transition, d'attention et de soins aux corps, des repas, d'éveil et d'activité autonome ;
- ◆ d'élaborer un projet d'éducation pour la santé s'adressant à une population bien ciblée, dans une perspective de promotion de la santé et d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'intervenir d'une manière autonome et adaptée lors d'une situation de premiers soins d'urgence chez un jeune enfant ;
- ◆ de devenir un acteur responsable dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant dans les domaines de la prévention et de la sécurité ;
- ◆ d'intégrer les principes d'ergonomie et de manutention qui s'appliquent lors des activités d'accueil et de soins du jeune enfant.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
en utilisant un vocabulaire scientifique approprié,*

- ◆ de situer et de décrire des organes du corps humain ;
- ◆ de décrire différents principes, mécanismes et processus de base relatifs à la biologie, l'anatomie et la physiologie ;
- ◆ d'identifier et de décrire des principes, des concepts, des stratégies d'éducation et de promotion à la santé du jeune enfant ;

dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant,

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts essentiels relatifs aux différents champs de la psychomotricité ;
- ◆ de décrire des applications relevant de la psychomotricité et favorisant son bien-être et son développement ;

au départ d'une situation fictive dans le cadre des soins à prodiguer au jeune enfant,

- ◆ de collecter les données nécessaires afin d'identifier les soins de base répondant aux besoins physiologiques du jeune enfant ;
- ◆ de dispenser des soins de base en expliquant, en justifiant et en respectant le bien-être et les principes de sécurité et d'hygiène.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant: approche paramédicale », code N°985402U34D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ de situations professionnelles d'accueil et d'éducation d'un jeune enfant, en tenant compte de ses spécificités liées à la santé physique et psychologique, en s'inscrivant dans une approche « educare », en s'exprimant de manière claire et structurée, en utilisant un vocabulaire professionnel approprié,

- ◆ pour les pathologies les plus fréquentes chez le jeune enfant :
 - d'énoncer, de définir et de décrire, les symptômes, les facteurs étiologiques, les complications les plus courants et les éléments physiopathologiques fondamentaux,
 - de préciser les mesures de surveillance les plus courantes et les mesures préventives,
 - de préciser des options thérapeutiques courantes ;
- ◆ d'intégrer des soins appropriés dans une dynamique relationnelle avec les jeunes enfants, dans une perspective d'autonomie et d'épanouissement ainsi que dans les limites de sa fonction, de la réglementation et de la législation en vigueur, en tenant compte :
 - de leur état de santé,
 - des spécificités liées au développement physique et psychologique,
 - des particularités socioculturelles,
 - des mesures de prophylaxie, des principes de sécurité et d'hygiène,
 - des principes d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ d'identifier et d'appliquer les mesures de sécurité et de prévention dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'appliquer les gestes appropriés relatifs aux premiers secours des jeunes enfants ;

- ◆ de concevoir un projet d'éducation pour la santé destiné au public ciblé ;
- ◆ de proposer et de justifier des stratégies éducatives et des interventions adaptées aux dimensions psychologiques, socioculturelles, relationnelles et communicationnelles propres aux jeunes enfants et à leur famille.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et principes,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, en les intégrant dans ses explications et dans sa pratique,
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
en utilisant un vocabulaire professionnel approprié,*

4.1. Pathologie générale et spécialisée du jeune enfant

- ◆ de définir les principales pathologies rencontrées dans le milieu de la petite enfance et d'en expliciter pour chacune d'elles : l'étiologie, la pathogénie, les symptômes, les stratégies diagnostiques et thérapeutiques, les éléments de prévention et de surveillance les plus courants ;
- ◆ de distinguer les symptômes bénins des symptômes nécessitant une intervention médicale ;
- ◆ de décrire les collaborations et la transmission de l'information entre les différents intervenants (personnel médical, paramédical, accueillant, famille...) dans le cadre de la prévention, du suivi, du traitement et de la surveillance des pathologies.

4.2. Approches spécifiques de la santé du jeune enfant

*au départ de situations professionnelles d'accueil et d'éducation du jeune enfant, en tenant compte de ses spécificités liées à la santé physique et psychologique,
en s'inscrivant dans une approche « educare »,*

- ◆ d'identifier les bases règlementaires et législatives délimitant les actes et les soins applicables dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'intégrer les soins et surveillances appropriés dans une perspective relationnelle, émotionnelle et éducative, en vue de promouvoir l'épanouissement et le développement du jeune enfant, en respectant le confort physique, psychologique, les mesures de prophylaxie et les principes de sécurité et d'hygiène et en tenant compte du développement et du milieu socioculturel de l'enfant :
 - dans le cadre des temps de transition (accueil du jeune enfant, enfant malade, à besoins spécifiques...),
 - dans le cadre des temps d'attention et de soins au corps (lavage des mains, lésions cutanées, brossage des dents, lavage des cavités nasales, nettoyage du siège de

l'enfant...),

- dans le cadre des temps de repas,
- dans le cadre des temps d'éveil, d'activité autonome,
- dans le cadre des temps de repos ;
- ◆ d'identifier et de décrire les principes de base d'une alimentation appropriée au jeune enfant favorisant l'éveil au goût, la diversification alimentaire, la compréhension des comportements nutritionnels ;
- ◆ d'optimiser l'environnement au moment des repas et de promouvoir les pratiques ainsi que les postures éducatives favorables à l'autonomie, à l'épanouissement et au plaisir des enfants ;
- ◆ de mener une analyse sur l'intégration des soins et surveillances appropriés dans une perspective relationnelle, émotionnelle, éducative et développementale en vue de l'amélioration de la qualité.

4.3. Projet d'éducation et de promotion de la santé du jeune enfant

dans la perspective d'actualisation des pratiques des professionnels et/ou de la sensibilisation du public cible aux enjeux inhérents à la santé, ainsi que d'actualisation des projets d'accueil et éducatif,

- ◆ de différencier les concepts de promotion de la santé et d'éducation pour la santé ;
- ◆ de se situer en tant qu'acteur de santé publique au travers de propositions d'actions de promotion de la santé répondant aux besoins spécifiques du public du milieu d'accueil ;
- ◆ d'identifier des besoins éducatifs du jeune enfant en matière de santé ;
- ◆ de décrire le processus d'apprentissage, les méthodes et les stratégies éducatives qui rendent un jeune enfant et/ou ses parents ou sa famille acteurs pour le maintien ou la restauration de sa santé ;
- ◆ d'identifier les stratégies favorisant la coéducation dans différents domaines (tels que le bien-être nutritionnel, le sommeil...), en tenant compte des dimensions psychologiques, socioculturelles, relationnelles et communicationnelles propres aux jeunes enfants et à leur famille ;
- ◆ de développer une méthode de travail et de partage des connaissances nécessaires permettant de mener à terme une action éducative concertée avec les collègues, les parents et les enfants en tenant compte de leur âge ;
- ◆ d'identifier des ressources et des moyens publics et privés disponibles pour la réalisation d'un projet d'éducation pour la santé ;
- ◆ d'élaborer un projet d'éducation pour la santé de jeunes enfants ou pour un groupe de personnes bien caractérisé, en suivant une méthodologie rigoureuse et en visant la construction de relations coéducatives.

4.4. Premiers secours

au départ de situations professionnelles pour des jeunes enfants,

- ◆ d'établir un bilan de la situation et les limites de son intervention ;
- ◆ d'établir un bilan de l'état du jeune enfant afin d'évaluer la gravité d'une situation de premiers secours ;

- ◆ de définir les priorités des mesures à prendre ;
- ◆ de proposer et justifier les attitudes et les actions immédiates à adopter pour les premiers secours ;
- ◆ d'effectuer, selon les principes de sécurité, d'hygiène et/ou d'asepsie, les premiers secours adaptés à la situation, en ce compris la réanimation cardio-pulmonaire avec des moyens non invasifs.

4.5. Prévention et sécurité

dans le cadre de situations professionnelles liées à la petite enfance,

- ◆ de citer les institutions et organismes qui ont la prévention des risques professionnels liés à la santé dans leurs compétences, et d'explicitier leurs finalités ;
- ◆ d'explicitier les risques spécifiques liés aux différents milieux où s'exerce sa profession et les mesures à mettre en place pour assurer la prévention des risques (infections, sécurité...) ;
- ◆ d'explicitier les dangers potentiels pour la santé liés aux phénomènes de pollution, de stockage, d'élimination et de destruction des déchets ;
- ◆ de définir le concept de prévention, ses objectifs et ses champs d'activité ;
- ◆ d'identifier et différencier les mesures de prévention primaire, secondaire et tertiaire (lavage des mains, décontamination des surfaces de travail, hygiène, asepsie...) ;
- ◆ de proposer des stratégies en vue de promouvoir la sécurité dans le milieu d'accueil.

4.6 Ergonomie et manutention

- ◆ d'analyser de façon critique l'ergonomie, plus particulièrement l'agencement des espaces de vie et des conditions de travail liées notamment au transport ainsi qu'à la mobilisation de charges ;
- ◆ d'utiliser, en se basant sur l'analyse ergonomique, les techniques et les moyens pratiques de manutention pour assurer sa sécurité ainsi que celle du jeune enfant lors de la mobilisation.

4. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Approches spécifiques de la santé du jeune enfant », « Premiers secours » et « Ergonomie et manutention », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

6. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Pathologie générale et spécialisée du jeune enfant	CT	B	20
Approches spécifiques de la santé du jeune enfant	PP	T	30
Projet d'éducation et de promotion de la santé du jeune enfant	CT	B	20
Premiers secours	PP	T	28
Prévention et sécurité	CT	B	14
Ergonomie et manutention	CT	F	16
7.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160
ECTS			12